



S'ENGAGER POUR L'E-SANTÉ

# Fonds Avenir santé numérique

*Explorer • Soutenir • Mutualiser • Valoriser*

## Une société qui mise sur l'avenir est une société en bonne santé.

### Pourquoi un fonds sur la santé numérique ?

L'e-santé, ou santé numérique, impacte déjà l'organisation de notre système de soins.

Big data, objets connectés, quantified self, télémédecine, téléconsultation, robotique, tous ces termes nouvellement apparus sont issus de l'application des technologies de l'information et de la communication aux activités en rapport avec la santé.

Avec le fonds Avenir santé numérique, la Fondation de l'Avenir entend **être acteur de cette révolution.**

Entités du monde mutualiste, de l'économie sociale, de l'industrie, tous ont légitimité et vocation à se positionner et influencer avec déontologie et pertinence sur la santé du futur.

**Rejoindre le fonds Avenir santé numérique**, c'est appartenir à une communauté d'acteurs différents, engagés pour explorer ce secteur d'activité en effervescence, soutenir des projets de recherche et des actions innovantes, mutualiser les expériences, échanger et valoriser les avancées en santé numérique.



*Accélérateur de progrès médical*

Depuis près de trente ans, La Fondation de l'Avenir finance les projets de chercheurs qui font progresser la médecine de demain dans plusieurs domaines : chirurgie, cardiovasculaire, greffe, handicap, cancérologie, thérapie cellulaire, psychiatrie, imagerie médicale, innovation en traumatologie-dépendance et innovation des pratiques de soins et d'accompagnement.

Grâce au concours de la Fondation, des professionnels de santé aboutissent rapidement et concrètement à des nouvelles techniques et pratiques profitables à tous. La Fondation de l'Avenir soutient des projets sur l'ensemble du territoire, que se soit dans les centres hospitaliers universitaires ou dans les services de soins et d'accompagnement mutualistes.

### Quelques repères :

- Créée en 1987 par la Mutualité ; reconnue d'utilité publique en 1988 ;
- Plus de 1.000 projets de recherche soutenus depuis 1987 ;
- Septembre 2015 : approbation du **Fonds Avenir santé numérique** par le conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir ;
- **Des découvertes majeures à retombées internationales**, telles que la stimulation cérébrale profonde pour le traitement des symptômes de la maladie de Parkinson, la destruction des calculs rénaux par ultrason ou la greffe de cellules cardiaques dérivées de cellules souches ;
- **100 équipes de recherche** accompagnées chaque année ;
- **55 000 donateurs** particuliers ; près de **50 partenaires** ;
- **6 millions d'euros** de fonds mobilisés par an.

Dès 2014, la Fondation de l'Avenir a pris les devants de l'innovation en santé numérique. Avec la Mutualité Française, nous avons dressé un état des lieux et un guide des perspectives, suivi de séminaires pour confronter les points de vue.

Le constat s'est imposé : le numérique impacte fortement la recherche clinique, la prise en charge et l'accompagnement des patients et la relation avec les assureurs. Depuis 1987, la Fondation de l'Avenir œuvre au service de l'intérêt général dans ces deux domaines. L'émergence de l'e-santé est donc une étape essentielle à la poursuite de ses travaux.

Parce que la Fondation est un acteur de cette évolution, elle crée le Fonds Avenir santé numérique. Ce dispositif ambitionne de fédérer les partenaires de la Fondation de l'Avenir, de nouveaux acteurs de l'économie sociale, des industriels concernés par la révolution numérique dans le champ de la santé et les acteurs de la recherche.

Ce fonds se veut la réunion de membres autour de quatre axes : **Explorer, Soutenir, Mutualiser, Valoriser.**

Avenir et santé numérique sont indissociables, c'est pourquoi la Fondation de l'Avenir s'y engage avec détermination et ambition.

### Etienne Caniard

Président du conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir

### Dominique Letourneau

Président du directoire de la Fondation de l'Avenir



## Les quatre chantiers du Fonds Avenir santé numérique :

1. **Financer des projets innovants**, liant santé et numérique, en recherche médicale ou dans les pratiques de soins et d'accompagnement ;
2. **Devenir un Think Thank** de la santé numérique appliquée. Contribuer à la réflexion sur ses enjeux et risques, en constituant un lieu de rencontre et d'échange entre des acteurs d'environnements différents ;
3. **Conduire des études d'intérêt général**, à l'initiative des membres du fonds ;
4. **Soutenir la première chaire universitaire dédiée à la santé numérique**, dans une approche pluridisciplinaire.

---

### Comment adhérer au fonds ?

Il est entendu par "membre" toute personne morale agréée par le directoire de la Fondation de l'Avenir et s'engageant à contribuer au Fonds Avenir santé numérique. La qualité de membre du fonds s'acquiert par un engagement pluriannuel.

Pour devenir membre, deux possibilités :

- > Soit par la signature d'une convention avec la Fondation de l'Avenir, donnant lieu à l'établissement d'un reçu fiscal ;
- > Soit par la souscription à Avenir Partage ISR\* (OPCVM), avec affectation du coupon au fonds Avenir santé numérique.

Chaque membre adhérent représente une voix à l'assemblée plénière et peut élire son représentant au comité de pilotage.

Par ailleurs, la qualité de membre associé s'acquiert par un soutien financier ponctuel à l'un des chantiers.

Tout souscripteur au fonds bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffres d'affaires.

\* Le fonds commun de placement "Avenir Partage ISR" (Investissement Socialement Responsable) permet au souscripteur de rétrocéder annuellement, sous forme de dons, 2% de la valeur liquidative du fonds au profit de la Fondation de l'Avenir. Ce fonds éthique, initié par la Banque Française Mutualiste, et géré par OFI, permet d'assurer l'optimisation des performances financières tout en garantissant la sélection d'un portefeuille de valeurs d'entreprises notées sur leur engagement en termes d'Investissement socialement responsable. Ce fonds a reçu en 2009 le label Finansol.

---

### Avenir santé numérique

Ce fonds, sans dotation initiale, est créé au sein de la Fondation de l'Avenir qui en assure la personnalité morale, selon l'article 38 de son cadre statutaire.

Deux instances assurent la gouvernance du fonds :

le comité de pilotage et l'assemblée plénière.

Les frais de gestion et de fonctionnement s'élèvent à 7%.



# Modalités de participation

